



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Direction Départementale de l'Équipement
de la Gironde

Service de Maîtrise d'Ouvrage Immobilière

MOI / TRC

**Objet : Toilettes publiques à entretien
automatique**

Affaire suivie par : Luc ROBERT
luc.robert@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05.56.24.84.25— Fax : 05.56.24.85.39

Bordeaux, le 18 juin 2008

Le directeur

à

MPS
ZI casablanca – BP14
40230 ST VINCENT DE TYROSSE

Monsieur le président,

En réponse à votre courrier du 2 juin 2008, je vous confirme que les toilettes publiques automatiques sont des installations ouvertes au public (IOP). Elles ne sont pas assujetties au contrôle à priori ni à l'attestation de conformité, ni à visite de contrôle. Elles doivent toutefois respecter l'arrêté du 1^{er} août 2006.

Étant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du SMOI


Pierre SCHWOB

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.gironde.developpement-durable.gouv.fr

Cité Administrative – Rue Jules Ferry – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 24 80 80 – www.gironde.developpement-durable.gouv.fr